

Département
Haute Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 25 Octobre 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 octobre 2022

Conseillers en exercice : 10

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 6

Délibération n°: 202210-04B

Pouvoirs : 0

Excusés : 4

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis à l'EPL

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 octobre 2022 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 8h30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard

Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien

Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe

Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles

Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis

Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis

Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : **Philippe DELABRE**

VU le courrier de l'EPL en date du 20 juillet 2022, reçu dans les services de l'EPAGE Loire Lignon le 25 juillet 2021, demandant de délibérer sur l'adhésion d'EPCI à l'EPL ;

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le Comité syndical de l'EPL, par délibération n°22-45-CS en date du 6 juillet 2022, a accepté l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis – Loir et Cher.

Monsieur le Président précise que l'EPL a invité l'ensemble de ses membres à délibérer sur ce sujet, par courrier en date du 20 juillet 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

**- ACCEPTE l'adhésion de la communauté de communes Val de Cher-Controis
à l'EPL**

Fait le 25 octobre 2022, à Brives-Charensac
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Philippe DELABRE



**Le Président
de l'EPAGE Loire Lignon,**

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État